

# JURISTE NUMERIQUE / LEGAL TECH LAWYER

*Le juriste augmenté par la technologie*

## LES PRE-REQUIS

A l'ère du numérique, le juriste d'aujourd'hui dispose d'outils technologiques qui lui permettent d'optimiser le temps passé sur les missions répétitives et se concentrer sur les tâches à forte valeur ajoutée. Le juriste augmenté est un juriste qui dispose de la double compétence, juridique et numérique.

Pour s'engager dans une démarche de certification de ses compétences numériques, le candidat :

- doit avoir un intérêt certain pour la transformation digitale du droit ainsi que pour la legal tech ; et
- être informé qu'une expérience professionnelle au sein d'une structure juridique ou d'une entreprise numérique du droit lui est fortement recommandée (stage d'études...) comme atout dans le cadre du dispositif.

Lors du dépôt de sa candidature, le candidat doit justifier qu'il correspond aux prérequis suivants :

<b>FORMATION INITIALE</b>	Niveau master ou équivalent dans le domaine du droit et/ou de l'économie
<b>FORMATION OBLIGATOIRE</b>	<p>Avoir été formé dans les 3 dernières années aux compétences legal tech définies par Seraphin.Legal et les membres partenaires du comité scientifique.</p> <p>Cette formation doit avoir été préalablement enregistrée par AFNOR Certification</p> <p>→ Pour plus d'informations sur les parcours de formation, consultez le site de notre partenaire <a href="http://www.seraphin.legal/seraphin-formation">www.seraphin.legal/seraphin-formation</a></p>

## CONTENU DE L'EVALUATION

L'évaluation initiale d'une durée de 3h30, se déroule en 3 phases :

### Questionnaire à Choix Multiple (QCM) 1 h

Vos connaissances et vos savoir-faire sont mesurés sur la base d'un référentiel de compétences qui porte sur les points suivants :

- Sécurité des systèmes d'information et RGPD ;
- Legal knowledge Management ;
- Legal Design ;
- Economie numérique du droit ;
- Intelligence artificielle au service de l'analyse sémantique des documents juridiques ;
- Stratégie de valorisation du patrimoine informationnel (actifs immatériels, propriété intellectuelle, ...)

- Charte éthique du marché du droit en ligne et collaboration Legal tech/ professions réglementées ;
- Conduire le changement dans la gouvernance des données ;
- Legal Blockchain ; et
- Les nouveaux métiers de la donnée (knowledge manager, data scientist, chief data officer, DPO, ...).

CONSIGNES QCM	
<b>Nombre de questions</b>	50 questions
<b>Durée de l'exercice</b>	1 heure
<b>Cotation</b>	50 points
<b>Minimum requis</b>	70 % de bonnes réponses soit 35 points (1 point par bonne réponse, pas de point de pénalité en cas de mauvaise réponse)
<b>Documents</b>	Aucun document autorisé

### Epreuve pratique d'1h30

A partir d'un cas d'usage juridique (projet numérique), vous serez amené à réfléchir :

- à la mise en place d'une solution de digitalisation des services en vous basant, notamment sur les solutions Legal tech existantes ; et
- à imaginer les solutions de demain pour accompagner la transition digitale de l'éco-système.

Seuil de réussite : score de 60%

### Un exercice pratique de codage d'1 heure

A partir des consignes données, il vous est demandé de coder un document juridique.

Seuil de réussite : score de 80%

Une décision de certification est prise par AFNOR Certification sur la base des résultats que vous aurez obtenus à l'ensemble des épreuves.

En cas d'échec, vous gardez le bénéfice de(s) l'épreuve(s) réussie(s) pendant 6 mois. Passé ce délai, un nouveau dossier de candidature devra être complété. Pour tout examen supplémentaire, consultez notre boutique en ligne [certification.afnor.org/prestation/certification-de-personnes](https://certification.afnor.org/prestation/certification-de-personnes)

## RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION

Le **renouvellement de la certification à 3 ans** est basé sur un suivi de l'activité de la personne certifiée comme juriste numérique et sur le maintien et la mise à jour de ses connaissances dans le cadre du périmètre de certification.

Pour assurer le renouvellement de son certificat, la personne certifiée doit avoir :

- exercé les **activités liées à la fonction de juriste augmenté** pendant 1 an minimum ; et
- mené **un projet de transition digitale** dans son organisme ou dans un cadre extra professionnel.

Le certifié doit fournir une synthèse écrite de deux pages et une présentation visuelle de ce projet qui lui serviront de support lors de son entretien oral avec un examinateur.

THÈMES DEVANT ÊTRE ABORDÉS DANS LA SYNTHÈSE	
<input type="checkbox"/> Principes <input type="checkbox"/> Démarche <input type="checkbox"/> Méthodologie <input type="checkbox"/> Communication <input type="checkbox"/> Axes prioritaires <input type="checkbox"/> Amélioration <input type="checkbox"/> Mise en œuvre <input type="checkbox"/> Efficience <input type="checkbox"/> Personnes et institutions porteuses <input type="checkbox"/> Le besoin <input type="checkbox"/> La proposition de valeur <input type="checkbox"/> Les fonctionnalités <input type="checkbox"/> Les données nécessaires <input type="checkbox"/> Les technologies nécessaires <input type="checkbox"/> Les compétences nécessaires <input type="checkbox"/> Interface du service <input type="checkbox"/> Blocages rencontrés	
<b>Entretien avec l'examineur :</b> - Présentation du projet - Approfondissement de certains points	Durée 45 minutes
<b>Cotation</b>	<b>100 points</b>
<b>Minimum requis</b>	<b>60 %</b>

Pour assurer le renouvellement de son certificat, la personne certifiée doit également démontrer les points suivants :

- qu'il **est à jour de l'état de l'art** des évolutions de la transition digitale des métiers du droit ; et
- qu'il **n'a pas fait l'objet de plaintes ou réclamations** dans son activité de certifié.

Deux mois avant l'échéance de sa certification, AFNOR Certification prendra contact avec le certifié pour lui proposer la phase de renouvellement.

A l'issue de l'évaluation et après vérification du respect des critères généraux et spécifiques, AFNOR Certification prononce le renouvellement de la certification.

Un nouveau certificat est alors établi pour une durée de 3 ans.

#### **Pôle Certification de Personnes**

[certification.afnor.org/prestation/certification-de-personnes](https://certification.afnor.org/prestation/certification-de-personnes) - [certification-personnes@afnor.org](mailto:certification-personnes@afnor.org) +33(0)1 41 62 60 66